

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 3 avril 2017

OBJET

**16 – SUPPRESSION / CREATION DE POSTES AU TABLEAU  
DES EFFECTIFS**

N° 2017-04-16

NOMENCLATURE : 4.1.1

L'an deux mille dix-sept, le trois avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-quatre mars 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 21

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, , Michel RINCE, Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Chantal PERRUCHET, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL,

Pouvoirs : 7

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Alain ROYER  
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Isabelle GROLEAU  
Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE  
Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Catherine HENRY  
Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine CADOU  
Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX  
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Martine MOREL

Nombre de membres :

en exercice.....	29
présents.....	21
ayant un pouvoir...	07
votants.....	28

Absente : 1

Valérie ROBERT

## Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

1 – Vu la délibération du 3 avril 2017 fixant les ratios d'avancement de grade : un ratio de 100% pour les catégories d'emploi nécessitant un examen professionnel et un ratio de 80% dans tous les autres cas,

Vu l'obtention de l'examen professionnel d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe par 3 agents,

Considérant que les voies d'accès par examen et au choix sont liées. Le nombre de nominations prononcées par la voie de l'examen professionnel ne peut être inférieur au tiers du nombre total des nominations,

Ainsi 3 nominations au titre de l'examen professionnel permettent donc au maximum 6 nominations au titre de l'ancienneté. Après application du ratio de 80% arrondi à l'entier supérieur, la collectivité peut nommer au maximum 5 agents au choix.

Il est ainsi proposé, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017, les modifications suivantes au tableau des effectifs :

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS	Nb	CREATIONS D'EMPLOIS	Nb	Date de création
<b>Filière technique</b>  • Adjoint technique	3 postes à temps complet  1 poste à temps non complet 28/35 <sup>ème</sup>  1 poste à temps non complet 26/35 <sup>ème</sup>	<b>Filière technique</b>  • Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3 postes à temps complet  1 poste à temps non complet 28/35 <sup>ème</sup>  1 poste à temps non complet 26/35 <sup>ème</sup>	Nominations prévues le 1 <sup>er</sup> mai 2017  CAP d'avancement de grade du 4 avril 2017

2- Suite à l'évolution des effectifs scolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, une 7<sup>ème</sup> classe sera créée au sein de l'école La Chesnaie, il est donc nécessaire de recruter un agent territorial spécialisé des écoles maternelles; à compter de la rentrée scolaire 2017-2018 fixée au 28 août 2017.

Il est ainsi proposé les modifications suivantes à compter du 28 août 2017 :

CREATIONS D'EMPLOIS	Nb	Date de création
<b>Filière médico-sociale</b>  • ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	32h27 min	28 août 2017

Vu la présentation faite en commission Ressources, le 21 mars 2017,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 28 voix POUR, décide :**

**- D'EMETTRE un avis favorable aux modifications du tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus.**

Pour extrait conforme,

Le 3 avril 2017,

**Le Maire,  
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20170403-2017-04-16-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2017  
Date de réception préfecture : 07/04/2017